

N° du versement
2147 W

**BORDEREAU DE VERSEMENT
AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'OISE**

Intitulé du service producteur (doit être énoncé intégralement, **sans sigle**) :

Tribunal d'instance de Compiègne, greffe annexe d'Attichy

Intitulé du service versant (si différent du précédent) : _____

Nombre total d'articles (liasses, boîtes, registres) : 6 boîtes archives

<i>Partie réservée aux archives départementales</i>	
Métrage : <u>0,51 m.l.</u> Dates extrêmes du versement : <u>1959-1966</u>	
Date de prise en charge par les archives départementales : <u>5 avril 2005</u>	
Date de communicabilité de la totalité du versement : <u>2065</u>	
Sommaire du versement	
Cotes	Description sommaire et dates extrêmes des principales catégories de documents versés
2147 W 1	Actes déposés au greffe (1960-1966).
2147 W 2	Enregistrement et contrôle (1961-1964).
2147 W 3-6	Tribunal civil : procédures contentieuses et non-contentieuses (1959-1964).
Bordereau de 3 pages (y compris la présente page) Le chef du service versant	Bordereau validé le 24 janvier 2022 La directrice des archives départementales Clotilde Romet

PRESENTATION DU VERSEMENT

HISTOIRE ADMINISTRATIVE DU PRODUCTEUR

Le tribunal d'instance juge toutes les affaires civiles pour lesquelles la demande porte sur des sommes inférieures à 10 000 euros (litiges liés aux accidents de la circulation, conflits relatifs au paiement des charges de copropriété, dettes impayées...). Le tribunal d'instance est également juge des tutelles et statue à ce titre sur les demandes d'ouverture d'un régime de protection des mineurs, de certains majeurs et les demandes d'émancipation des mineurs âgés de plus de 16 ans.

Le greffe annexe d'Attichy, dépendant du tribunal d'instance de Compiègne, cesse ses activités vers la fin de l'année 1965 ou 1966.

MODALITES D'ENTREE

Les archives sont entrées par versement le 5 avril 2005.

CLASSEMENT, TRIS ET ELIMINATIONS

Les tris et éliminations ont été effectués en application des circulaires conjointes Justice/Culture AD 89-4 (n° SJ.89) du 10 octobre 1989, AD 94-9 du 12 septembre 1994, SJ.03-13 du 10 septembre 2003 et DAF/DPACI/RES/2008/011 du 6 octobre 2008.

DELAIS DE COMMUNICABILITE

Il s'agit d'archives publiques dont la communication est régie par le code du patrimoine, articles L 213-1 et 213-2.

Délais de communicabilité des minutes de jugements civils et de police et des ordonnances :

- jugements rendus en audience publique : immédiatement communicables,
- jugements rendus à huis-clos et jugements sur requête : le dispositif est immédiatement communicable, mais les attendus sont protégés par un délai de 75 ans (sauf cas ci-dessous),
- jugements dont l'une des parties est un mineur et portant atteinte à l'intimité sexuelle d'une des parties : délai de 100 ans.
- si les deux parties sont décédées depuis 25 ans ou plus, le jugement est immédiatement communicable.

Les minutes étant classées sans distinction par type de jugement, il faut s'adresser au président de salle de lecture pour pouvoir consulter les boîtes par extrait, le délai le plus long étant appliqué par mesure de sûreté.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les reproductions sont possibles en application de l'arrêté portant règlement de la salle de lecture des Archives départementales de l'Oise.

CONTROLE DE LA DESCRIPTION

Le classement a été effectué par Florence Dellus et Bruno Lebrun, techniciens d'archives, avec l'aide de Claire Vidal puis repris en 2020 par Elodie Lukasz, archiviste sous la direction d'Hélène Lhomme, chef du bureau des archives contemporaines et hospitalières.

Cote	Résumé du contenu de la liasse, de la boîte ou du registre	Dates extrêmes	Communicabilité au public	
			Délai	Date
2147 W 1	ACTES DEPOSES AU GREFFE			
2147 W 1	Contrats d'apprentissage.	1960-1966	50 ans	2017
2147 W 2	ENREGISTREMENT ET CONTROLE			
2147 W 2	Déclarations de nationalité.	1961-1964	75 ans	2040
	TRIBUNAL CIVIL 2147 W 3-6			
2147 W 3-6	PROCEDURES CONTENTIEUSES ET NON-CONTENTIEUSES			
2147 W 3-6	Minutes de jugement et dossiers de procédure. <i>Le classement des minutes de jugement est annuel et comprend de nombreuses procédures telles qu'émancipation, procès-verbaux de conciliation...</i>	1959-1964	Comm. sur extrait	
2147 W 3	1959-1961			
2147 W 4	1962			
2147 W 5	1963			
2147 W 6	1964			